

0850147Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE CHARLES MILCENDEAU
9 RUE PIERRE DE COUBERTIN
85301 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251608970

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 9
Numéro d'enregistrement : 63
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/06/2024
Réuni le : 04/07/2024
Sous la présidence de : Sebastien Lotode
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

AS ULTIMATE - Le Conseil d'administration donne l'autorisation à l'établissement de procéder à un don de 360,00 € en faveur de l'Association sportive du collège Milcendeau, dans le cadre de la participation de ladite association aux Championnats de France UNSS d'Ultimate qui se sont déroulés à Compiègne du 15 au 17 mai 2024.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0